

<b>Prestations</b>	<b>Base Sécurité Sociale</b>	<b>Remboursements de La Mutuelle Catalane</b>
<b>HOSPITALISATION</b>		
Frais de Séjour	80%	100%
Honoraires	80%	100%
Forfait journalier Hospitalier Maladie et chirurgie (20€/jour)	+	100% Frais réels illimités
Forfait journalier Hospitalier Psychiatrie (15€/jour)	+	100% Frais réels illimités
Forfait Journalier Rééducation, repos, convalescence (20€/jour)	+	30 jours/an
Forfait Participation Assuré (franchise 18 €)	+	OUI
Chambre Particulière (hospitalisation clinique chirurgicale, maternité ou hôpital hors psychiatrie rééducation convalescence) (9)	+	32€ /Jour /30 Jours / An
<b>TRANSPORT (accepté par la Sécurité Sociale)</b>	65%	100%
<b>ACTES MEDICAUX</b>		
Visites, Consultations	70%	100%
Actes de Spécialistes	70%	100%
<b>AUTRES ACTES MEDICAUX</b>		
Auxiliaires Médicaux : infirmiers, kinés,... (accordés RO)	60%	100%
Actes de Radiologie, Echographie (accordés RO)	70%	100%
Analyses Biologiques (accordés RO)	60%	100%
<b>PHARMACIE</b>		
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 65%	65%	100%
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 30%	30%	100%
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 15%	15%	50%
<b>DENTAIRE (10)</b>		
Soins Dentaires	70%	100%
Prothèses Dentaires acceptées par le Régime Obligatoire	70%	100% + 400€ (2)
<b>OPTIQUE</b>		
Lunettes / lentilles acceptées par le régime obligatoire	60%	100%
Forfait annuel Verres et/ou Monture SIMPLE par personne protégée (3 premières années) (7)	+	60 €
Forfait annuel Verres et/ou Monture SIMPLE-COMPLEXE par personne protégée (7)	+	125 €
Forfait annuel Verres et/ou Monture COMPLEXE -TRES COMPLEXE par personne protégée (7)	+	200 €
Bonus fidélité Après la 3ème année (3) (7)	+	90 €
<b>CURE THERMALE</b>		
Soins, Honoraires	65% - 70%	100%
<b>APPAREILLAGE, AUTRES PROTHESES</b>		
Prothèses Auditives	60%	100%
Prothèses Orthopédiques	60%	100%
<b>MEDECINES DOUCES (1) (8)</b>		
Ostéopathie, Homeopathe, Acupuncture, Naturopathie, Ethiopathie, Psychomotricité, Sophrologie, Chiropraxie, Diététique, Podologie/Pédicurie	+	Forfait 100 € par an par bénéficiaire
<b>ACTES ET EXAMENS DE PREVENTION (4) (8)</b>		
Vaccins Anti-Grippe (pour les moins de 65 ans)	+	100% Frais réels
Détartrage annuel complet (limité à 2 séances/an)	70%	100%
Audiométrie tonale avec Tympanométrie	+	100% Frais réels
Ostéodensitométrie (5)	+	100% Frais réels
<b>AIDE A LA PERSONNE (Mutuelle Catalane Assistance 24h/24 7j/7)</b>	+	OUI
<b>TIERS PAYANT</b>	+	OUI
<b>FOND SOCIAL Secours Exceptionnel (6)</b>	+	OUI

L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais. **Le maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.**

(1) Forfait annuel limité à 50€ par séance. Les praticiens doivent être agréés dans la discipline dispensée.

(2) Forfait sur deux ans

(3) Prime à la fidélité : forfait annuel majoré de 50% après 3 ans d'ancienneté dans la garantie uniquement valable sur le premier niveau de prise en charge de 60 € /an

(4) Non remboursé ou partiellement remboursé par le régime obligatoire, mais pris en charge par la mutuelle.

(5) Un examen tous les 6 ans pour les femmes de plus de 50 ans

(6) Secours Exceptionnel versé au cas par cas suite à l'examen du dossier par la commission du fond social

(7) En accord avec le décret fixé par l'Etat du 18/11/2014 N°2014-1374 : l'équipement optique est désormais remboursé tous les deux ans sauf prescription médicale au motif de changement de corrections et enfants (-18 ans). La monture est limitée à 150€. L'équipement est déterminé simple, complexe ou très complexe selon les caractéristiques de corrections fixées au décret. Seule une ordonnance d'un ophtalmologue est acceptée. Les équipements solaires, cassés ou perdus ne sont pas pris en charge dans la garantie.

(8) Sur présentation de la facture acquittée et de l'ordonnance pour l'optique

(9) Le dernier jour de chambre particulière n'est pas pris en charge par la Mutuelle.

(10) Le poste dentaire est limité à 2000€ /an/bénéficiaire (hors soins).

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

Document non contractuel

**GARANTIE SOLIDARITÉ au 01/01/2018**

[www.mutuelle-catalane.com](http://www.mutuelle-catalane.com)

20 avenue de Grande Bretagne 66029 Perpignan Cedex Tel 06 68 34 55 57 contact@mutuelle-catalane.com